

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/821

18 février 2008

(08-0702)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

APERÇU DES OUTILS D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS SPS

Note du Secrétariat¹

1. Le 31 mars 2008, le FANDC organisera le premier d'une série d'ateliers thématiques. Cet atelier aura pour thème les modalités d'évaluation des besoins dans le domaine SPS. Divers outils d'évaluation des capacités SPS ont été mis au point. Ils peuvent être répartis en trois grandes catégories: i) outils spécifiques (portant exclusivement sur un domaine thématique particulier, par exemple la préservation des végétaux), ii) outils génériques (portant sur le système SPS dans son ensemble) et iii) outils associés traitant un aspect du domaine SPS dans un cadre plus général (par exemple, la relation entre la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé et le commerce). Les outils examinés sont ceux qui ont été élaborés par des organisations internationales.² L'atelier sera également l'occasion de prendre connaissance d'autres approches et d'autres outils d'évaluation qui peuvent exister. Le projet de programme de l'atelier est reproduit dans l'annexe du présent document.

OUTILS SPÉCIFIQUES

Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires

2. L'un des premiers outils d'évaluation SPS qui a été mis au point, à savoir l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP), découle d'un projet pilote réalisé par la Nouvelle-Zélande en 1999. Dans le cadre de ce projet, un questionnaire d'évaluation des capacités phytosanitaires avait été élaboré en vue d'identifier les besoins et les priorités. Le questionnaire initial a été expérimenté dans six pays (Îles Cook, Fidji, Îles Salomon, Indonésie, Bangladesh et Viet Nam). Lors de la dernière réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en avril 2007, l'ECP avait été appliqué dans plus de 60 pays du monde.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

² Le présent document contient des liens hypertextes afin de faciliter l'accès par voie électronique à des documents de référence et à des sites Web. Ces liens ne sont accessibles qu'à partir d'une version électronique du document et d'un ordinateur équipé d'une connexion Internet fiable. Il est également possible de consulter les documents en se mettant en rapport avec l'organisation concernée.

Pays où l'ECP a été appliqué (novembre 2006)

Antigua-et-Barbuda	Émirats arabes unis	Mali	Saint-Kitts-et-Nevis
Arabie saoudite	Équateur	Mexique	Saint-Vincent-et-les
Bahamas	Estonie	Myanmar	Grenadines
Bahreïn	Gabon	Népal	Sénégal
Barbade	Gambie	Nicaragua	Soudan
Belize	Grenade	Niger	Suriname
Bénin	Guatemala	Nigéria	Swaziland
Bhoutan	Guinée-Bissau	Oman	Tanzanie
Bolivie	Guyana	Ouganda	Togo
Burkina Faso	Haïti	Panama	Trinité-et-Tobago
Cambodge	Honduras	Pérou	Venezuela
Colombie	Inde	Qatar	Viet Nam
Costa Rica	Iran	Rép. démocratique	Zambie
Côte d'Ivoire	Jamaïque	populaire lao	
Dominique	Kenya	République dominicaine	
El Salvador	Koweït	Sainte-Lucie	

3. L'ECP comprend 614 questions réparties en onze modules, ainsi que des matrices vierges aux fins de l'analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des menaces. Cela facilite le classement des mesures par ordre de priorité et l'élaboration d'un cadre logique. L'objectif principal est d'examiner la capacité des organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) s'agissant de la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des droits et responsabilités énoncés dans la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Il a été convenu que les résultats de l'ECP devraient rester confidentiels, à moins qu'un pays ne souhaite utiliser ou présenter les résultats de son EPC à l'extérieur.

4. À la réunion de la CMP en 2007, une analyse de l'ECP a été présentée par CABI Afrique. Le rapport relevait les incidences positives de l'ECP en ce qui concernait son utilisation voulue, en particulier sur la planification stratégique nationale, la justification des crédits budgétaires, les cadres juridiques, la formation et la sensibilisation. Les recommandations présentées par CABI seront examinées à la prochaine réunion de la CMP du 7 au 11 avril 2008. S'agissant du prochain débat sur l'ECP à la réunion de la CMP, voir le document CPM 2008/4 sur le site Web de la CIPV à l'adresse: <https://www.ippc.int/IPP>.

Évaluation des performances des services vétérinaires

5. En 2003, l'OIE a entamé une collaboration avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) concernant les outils d'évaluation des capacités. Elle a élaboré, avec le concours financier du FANDC et de la Banque mondiale, l'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE). Des normes relatives aux performances des services vétérinaires nationaux existent dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE (ci-après dénommé le "Code") depuis plus d'une décennie, les membres reconnaissant que les normes de l'OIE sont importantes pour soutenir la capacité des services vétérinaires nationaux.

6. L'Outil PVS de l'OIE vise à aider les services vétérinaires à déterminer leur niveau de performance par rapport aux normes de qualité figurant dans le Code; à identifier les carences et les points faibles; et à définir les priorités concernant des initiatives stratégiques visant à améliorer les performances dans des domaines essentiels des activités des services vétérinaires. Dans le cadre du suivi d'une évaluation PVS, l'OIE travaille avec les membres pour élaborer des propositions relatives

à l'investissement de donateurs nationaux et internationaux en vue de soutenir des projets de renforcement des services vétérinaires.

7. L'Outil PVS de l'OIE comporte quatre composantes fondamentales:

- a) les ressources humaines, physiques et financières nécessaires notamment pour réunir des moyens et disposer de professionnels dotés des compétences techniques et capacités d'encadrement appropriées;
- b) l'autorité et la capacité techniques de faire face aux problèmes existants ou nouveaux, y compris la protection et la lutte contre les catastrophes biologiques, en s'adossant à des principes scientifiques;
- c) l'existence d'interactions constantes avec les bénéficiaires, dans le but d'obtenir des informations récentes et de proposer des programmes et services communs adaptés; et
- d) la capacité d'accéder aux marchés grâce à la conformité aux normes et au recours à de nouvelles disciplines, telles que l'harmonisation des normes, l'équivalence, le zonage et la compartimentation.

8. Plusieurs stades d'avancement qualitatifs sont présentés pour chaque compétence critique. Les critères d'avancement sont établis sur la base des compétences critiques énoncées au [Chapitre 1.3.3](#) du Code relatif à l'évaluation des services vétérinaires et au [Chapitre 1.3.4](#) relatif aux lignes directrices pour l'évaluation des services vétérinaires. L'OIE envisage également d'étendre l'application de l'Outil PVS de façon à fournir un cadre similaire pour l'évaluation des services sanitaires pour les animaux aquatiques.

9. Les évaluations PVS de l'OIE sont conduites à la demande d'un membre de l'OIE et effectuées par des experts formés et certifiés par cette organisation, à l'aide du Manuel à l'intention des évaluateurs PVS qui les guide à chaque étape de l'examen des performances des services vétérinaires. L'OIE ne publie ni ne distribue le rapport sans l'autorisation formelle du membre. À ce jour, neuf membres de l'OIE ont donné leur accord en vue de la publication conditionnelle des rapports PVS. L'OIE élabore également des lignes directrices à l'intention des membres qui demandent ou envisagent une évaluation PVS. L'OIE compte procéder à l'évaluation de 105 de ses membres en l'espace de trois ans, moyennant des ressources provenant de son Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux. Quelque 46 évaluations sont aujourd'hui en cours ou achevées.

Directives pour l'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour les systèmes nationaux de contrôle alimentaire

10. Les Directives de la FAO aident les pays à identifier leurs besoins de renforcement des capacités au niveau des composantes essentielles d'un système national de contrôle des produits alimentaires. Elles visent essentiellement les organismes d'État et les autorités de contrôle des produits alimentaires chargés de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires. Elles reposent sur une méthode d'autoévaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que sur des objectifs de référence et des principes acceptés sur le plan international pour chacune des composantes fondamentales d'un système national de contrôle des produits alimentaires. Les cinq modules des Directives traitent de l'évaluation des besoins dans les domaines suivants: i) gestion du contrôle alimentaire; ii) législation alimentaire; iii) inspection des aliments; iv) laboratoires officiels de contrôle alimentaire et v) information, formation et communication concernant la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires. Deux directives ont été publiées: Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire: Directives pour l'évaluation des besoins en renforcement des

capacités (2006); et Renforcement des systèmes nationaux de contrôle alimentaire: Guide d'évaluation rapide des besoins en renforcement des capacités (2007).

11. Pour de plus amples renseignements, consulter la page Web de la FAO: http://www.fao.org/ag/agn/agns/capacity_en.asp.

APPROCHES GÉNÉRIQUES

Boîte à outils de biosécurité de la FAO

12. La biosécurité est une approche stratégique intégrée de l'analyse et de la gestion des risques pour la vie et la santé des personnes et des animaux et pour la préservation des végétaux ainsi que des risques associés pour l'environnement. Elle repose sur la reconnaissance des liens déterminants entre les secteurs et le potentiel des dangers de passer d'un secteur à l'autre ce qui peut avoir de graves conséquences intersectorielles. En tant que telle, la biosécurité joue donc un rôle central dans la nécessité de se conformer aux dispositions de l'Accord SPS.

13. La [boîte à outils de biosécurité de la FAO](#) a été mise au point pour aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres nationaux relatifs à la biosécurité conformément à leurs obligations internationales et compte tenu de leurs besoins particuliers. Elle offre les avantages d'une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité et donne des exemples des expériences de pays ayant récemment adopté une telle approche.

14. La boîte à outils, publiée en 2007, se compose de trois parties distinctes, mais liées entre elles. La première partie, principes et composantes de la biosécurité, est une introduction qui place dans son contexte actuel la conception et la mise en œuvre d'une approche harmonisée et intégrée de la biosécurité dans tous les secteurs. La deuxième partie est un guide aux fins de l'évaluation des capacités en matière de biosécurité, qui fournit une méthode d'évaluation des aspects des capacités en matière de biosécurité dans tous les secteurs et dans toutes les organisations sectorielles. La troisième partie, aperçu et manuel général d'analyse des risques en matière de biosécurité, présente un cadre générique destiné à structurer et à orienter l'application des principes d'analyse des risques en matière de biosécurité.

15. Trois ateliers régionaux (en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique) et un cours international de formation des formateurs fondés sur la boîte à outils ont été organisés par la FAO en 2007 et au début de 2008.

Plans d'action relatifs à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et à la protection zoosanitaire et phytosanitaire

16. En 2005, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé "[Food Safety and Agricultural Health Standards, Challenges and Opportunities for Developing Country Exports](#)". Il y était indiqué que la capacité de se conformer aux prescriptions SPS est une composante de la compétitivité globale du commerce des produits agricoles. Dans le droit fil de cette conclusion, la Banque mondiale intègre de plus en plus les questions SPS dans ses travaux opérationnels. Des études consacrées à la compétitivité agricole qui ont été menées à bien pour le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan ont traité des questions SPS ayant une incidence sur l'horticulture, le poisson, la viande et les produits animaux. Cette tendance est également apparue dans les récentes études diagnostiques sur l'intégration du commerce dont la réalisation s'inscrivait dans le processus du Cadre intégré (République démocratique populaire lao, Niger, Tanzanie, Ouganda et Zambie) – avec l'inclusion de la capacité SPS au nombre des facteurs influant sur les résultats du commerce des produits agricoles d'un pays.

17. Une autre activité de la Banque mondiale a consisté à élaborer des stratégies nationales visant à renforcer la capacité SPS. Ce type de plan d'action autonome relatif au domaine SPS a été élaboré pour l'Arménie, la République démocratique populaire lao, Moldova, le Viet Nam et la Zambie. Ces cinq plans d'action traitent de la nature transversale de la question et des différentes institutions chargées de gérer les risques SPS. Ils visent à fournir une approche globale de la capacité SPS aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, aux fins de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection zoosanitaire et phytosanitaire. Les évaluations permettent d'identifier les lacunes et les faiblesses et de les examiner à la lumière des coûts estimés de l'investissement, des dangers existants ou nouveaux, des problèmes nationaux et des résultats commerciaux. Les rapports et les plans d'action par pays sont disponibles sur le site Web de la [Banque mondiale concernant les travaux dans le domaine SPS](#).

Performances, vision et stratégie – IICA

18. L'IICA a mis au point l'approche Performances, vision et stratégie en collaboration avec l'OIE, mais en a élargi l'application à d'autres domaines que celui de la santé animale. Quatre versions différentes de cette approche ont été élaborées afin d'évaluer:

- a) [les services vétérinaires nationaux](#) (dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'OIE);
- b) [les services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires](#) (en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé) et son Bureau régional des Amériques (PAHO/OMS);
- c) l'internationalisation des services gouvernementaux (avec le soutien du FANDC); et
- d) [les organisations nationales de protection phytosanitaire](#) (application à plusieurs pays).

19. Plus qu'un outil diagnostique, cette approche est censée être un processus tourné vers l'avenir qui puisse fonctionner en mode passif ou actif, en fonction du degré d'intérêt et de l'engagement des utilisateurs et des services officiels d'améliorer les services nationaux dans le temps. En mode passif, l'instrument Performances, vision et stratégie permet d'accroître la sensibilisation et la compréhension et d'enseigner aux différents secteurs participants les composantes fondamentales et les compétences essentielles qui sont nécessaires pour que les services nationaux de sécurité sanitaire des produits alimentaires fonctionnent de façon adéquate. Dans ce mode, il est également possible d'utiliser l'instrument pour parvenir à une vision partagée, encourager le dialogue et adopter un langage commun pour les débats.

20. En mode actif, les performances sont évaluées, les divergences étudiées et les priorités établies. La direction du processus par le secteur public est un facteur de succès déterminant. C'est en mode actif que les mesures sont prises, que les investissements sont réalisés et que les engagements sont respectés. La continuité du processus Performances, Vision et Stratégie est assurée dès lors qu'il existe un véritable partenariat entre le secteur officiel et le secteur privé. Pour de plus amples renseignements, voir la [page d'accueil de l'IICA consacrée à la protection zoosanitaire et phytosanitaire](#).

Analyse coûts-avantages et investissement lié aux mesures SPS: projet du FANDC

21. Un avant-projet, dont le financement par le FANDC a été approuvé, a étudié l'utilisation de l'analyse coûts-avantages pour trancher entre différentes priorités en matière d'investissement dans le renforcement des capacités SPS. Le projet a été conduit dans deux Membres, le Pérou et l'Ouganda. Il a supposé la mise au point d'une méthode générique d'analyse coûts-avantages et la réalisation d'une

étude approfondie des secteurs privé et public des deux Membres afin d'examiner les contraintes dans le domaine SPS. Sur la base de cette étude, un groupe limité de produits et de marchés a été retenu en vue d'un examen plus poussé et de l'application de l'analyse coûts-avantages. Les prescriptions SPS applicables à ces produits et à ces marchés ont été examinées et un ratio coûts-avantages relatif au respect de ces prescriptions a été calculé. Dans le cadre de l'analyse générique coûts-avantages, il a été tenu compte des avantages directs (par exemple, accroissement des recettes d'exportation) et des avantages indirects (par exemple, hausse de l'emploi, réduction de la pauvreté, amélioration de la santé des consommateurs, etc.) – bien que ceux-ci se soient révélés difficiles à quantifier.

22. Des scénarios prudents ont été utilisés pour ce qui est de la croissance des marchés d'exportation. Le premier était celui d'une croissance zéro à partir du niveau des recettes d'exportation de 2005 – correspondant à la nécessité d'un investissement continu dans le domaine SPS pour maintenir l'accès actuel aux marchés. Un second scénario fondé sur une croissance annuelle de 5 pour cent par rapport aux recettes d'exportation de 2005 a été utilisé. En Ouganda, deux produits ont été retenus aux fins de l'analyse coûts-avantages: le poisson et le miel. S'agissant du miel, l'analyse coûts-avantages a fait apparaître des taux de rendement, en termes de recettes d'exportation, qui se situaient entre 60 dollars EU pour 1 dollar EU investi (dans le cas du scénario fondé sur une croissance zéro) et 89 dollars EU pour 1 dollar EU investi dans l'infrastructure SPS (dans le cas du scénario fondé sur une croissance de 5 pour cent). Le rendement des investissements dans les pêcheries était plus faible, entre 4 et 5 dollars EU pour 1 dollar EU investi, même si les recettes d'exportation réalisées étaient quatre fois plus élevées en termes absolus.

23. Un objectif du projet avait été d'utiliser l'analyse coûts-avantages pour aider les décideurs à déterminer où il était possible d'obtenir les taux de rendement les plus élevés des investissements dans le domaine SPS et à orienter les ressources en conséquence. Toutefois, au cours de l'analyse, il est apparu clairement que, en raison de problèmes de méthode, il était difficile de recommander des investissements spécifiques. Des investissements dans des éléments particuliers de l'infrastructure SPS nationale peuvent bénéficier à plusieurs produits d'exportation. Par exemple, un laboratoire disposant de l'équipement adéquat pour la surveillance des résidus pourrait fournir des résultats d'essais aussi bien aux exportateurs de poisson qu'aux exportateurs de miel. La méthode utilisée portait essentiellement sur des produits spécifiques et non pas sur des investissements spécifiques, d'où l'impossibilité de suivre l'incidence des décisions relatives à ces investissements.

24. L'analyse a eu pour résultat de produire des chiffres "généraux" utiles, permettant d'examiner les arguments en faveur d'investissements publics et privés accrus dans l'infrastructure SPS. PROMPERU, Commission de promotion des exportations et du tourisme du Pérou, travaille actuellement à la mise à jour de l'analyse coûts-avantages entreprise en vue d'en présenter les résultats aux autorités nationales et à des donateurs.

OUTILS ASSOCIÉS

Infrastructure d'assurance de la conformité – ONUDI

25. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a recours à une approche diversifiée pour faire en sorte que les mesures de mise en conformité aux prescriptions SPS soient effectives dans les pays en développement. Cette approche comprend la fourniture d'un soutien aux entreprises du secteur agro-industriel et d'une aide aux pouvoirs publics et aux associations professionnelles, ainsi que la mise en place d'une infrastructure d'assurance de la conformité. S'agissant de cette infrastructure, l'ONUDI a noué des partenariats stratégiques avec des organismes internationaux de normalisation, de mesure et d'accréditation, dont l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), le Forum international de l'accréditation (IAF), le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

26. L'approche de l'ONUDI a pour point de départ ce qu'elle estime être l'infrastructure d'assurance de la conformité nécessaire, à savoir:

- a) un institut national de normalisation chargé de formuler, d'harmoniser et de diffuser les normes, y compris les normes internationales de l'ISO/CEI, et d'assurer la surveillance des marchés aux fins de la protection du consommateur;
- b) des laboratoires nationaux d'essais microbiologiques et chimiques fournissant des services d'essai crédibles;
- c) un institut national de métrologie chargé d'établir des unités de mesure et de fournir des moyens de traçabilité et d'expérimentation des mesures pour les entreprises afin d'assurer une fabrication de précision et la qualité;
- d) une capacité nationale de certification pour certifier la conformité des entreprises avec les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000, former des vérificateurs intérieurs chargés de procéder à des vérifications et veiller à l'acceptation internationale de cette certification;
- e) un comité national d'accréditation chargé d'accréditer les laboratoires d'essai selon la norme ISO 17025, d'accréditer les organismes de certification et les organismes d'inspection et de faire accepter ses propres capacités d'accréditation au niveau international.

Pour de plus amples renseignements, voir [le Programme de l'ONUDI "Trade Capacity-Building Programme: SPS Compliance" \(renforcement des capacités commerciales: conformité aux prescriptions SPS\)](#).

Outil diagnostique d'analyse et d'évaluation du commerce et de la santé

27. L'OMS travaille actuellement à l'élaboration d'un nouvel outil diagnostique dans les domaines du commerce et de la santé. Ce projet, qui tire son origine d'une résolution adoptée à la [59^{ème} Assemblée mondiale de la santé de l'OMS](#), est destiné à aider les membres de l'OMS à comprendre les répercussions des accords commerciaux internationaux pour la santé. Cet outil vise à aider les ministères de la santé et les ministères du commerce à évaluer de façon plus systématique les questions touchant au commerce et à la santé, à donner aux ministères de la santé les moyens de donner de meilleurs conseils à leurs homologues chargés du commerce, et à mettre en valeur l'apport des politiques de santé pour la communauté commerciale, en particulier dans des domaines tels que le Cadre intégré, l'examen des politiques commerciales et les initiatives d'aide visant à soutenir les capacités commerciales des pays en développement.

28. L'outil repose sur cinq composantes qui mettent en évidence la relation entre le commerce et la santé: i) incidence des politiques commerciales et de la libéralisation du commerce sur la santé; ii) commerce des produits ayant trait à la santé, y compris les médicaments et les questions connexes touchant à la propriété intellectuelle; iii) commerce des produits dangereux pour la santé; iv) commerce des services de santé (commerce électronique, tourisme médical, investissement étranger direct dans la santé, mouvements transfrontières des professionnels de la santé); et v) commerce des produits alimentaires. Des études pilotes ont été entreprises en Chine, au Costa Rica, au Brésil, en Inde, en Malaisie, en Thaïlande, en Afrique du Sud et au Viet Nam pour contribuer à l'élaboration d'un ensemble de questions qui pourrait servir d'outil pour identifier les contraintes en matière de capacités, ainsi qu'à l'élaboration d'un manuel pratique sur la façon de faire face à ces problèmes. Les résultats préliminaires de ces études ont été examinés à des réunions tenues à New Delhi et à Ottawa en mars et octobre 2007. Pour de plus amples renseignements, voir la page Web [Mondialisation, commerce et santé de l'OMS](#).

Autoévaluation nationale des capacités – Convention sur la diversité biologique

29. Conformément à l'article 6 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Parties contractantes devraient élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Pour aider les Parties contractantes dans cette tâche, un [Programme de soutien pour la planification de la biodiversité](#) (PSPB) a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1999, avec l'aide financière du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un [Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable](#) a été publié en 2000.

30. Autre programme de coopération technique de la CDB, l'[Initiative de renforcement des capacités](#) (IRC) est un partenariat stratégique entre le PNUD et le Secrétariat du FEM. Dans le cadre de cette initiative, un mécanisme d'autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) a été mis en place pour donner aux pays la possibilité d'identifier leurs besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités, afin de faire face efficacement aux problèmes environnementaux mondiaux de nature transversale. Les pays sont encouragés à élaborer un plan d'action pour réaliser des objectifs de gestion de l'environnement à l'échelle mondiale dans le cadre des trois Conventions pertinentes en ce qui concerne les ANCR: la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les Directives opérationnelles concernant les ANCR (en [anglais](#), [espagnol](#), [français](#)), un kit de ressources sur l'autoévaluation des capacités nationales à renforcer ([national capacity self assessment resource kit](#)) et d'autres renseignements d'ordre général peuvent être consultés sur le site Web de la CDB: <http://www.cbd.int>.

31. La CDB a organisé des réunions de coordination à l'intention d'organismes publics, des organisations compétentes et des donateurs s'occupant de la mise en œuvre et/ou du financement d'activités de renforcement des capacités en matière de biosécurité pour, entre autres choses: i) partager des informations et des expériences; ii) identifier les principales questions, les besoins prioritaires et les lacunes, s'agissant du renforcement des capacités en matière de biosécurité, et examiner les façons d'y faire face; iii) mettre en évidence les chevauchements d'activités et les possibilités éventuelles de collaboration entre des activités existantes; et iv) faciliter les échanges de vues afin d'améliorer la planification et l'exécution des activités de renforcement des capacités. Une quatrième réunion de ce type se tiendra à [New Delhi du 11 au 13 février 2008](#). La réunion de New Delhi examinera des mesures permettant d'améliorer le renforcement des capacités et les éléments d'orientation propres à faciliter la prise en compte de considérations socioéconomiques dans la prise de décisions concernant les organismes vivants modifiés (OVM) ainsi que les prescriptions relatives à l'identification des OVM et à la documentation les accompagnant.

ANNEXE

Atelier FANDC sur les outils d'évaluation des capacités SPS 31 mars 2008

Projet de programme

- 10 heures *Observations liminaires*
- 10h.10 *Séance 1: Outils spécifiques d'évaluation des capacités*
- **Évaluation des capacités phytosanitaires**, M. Jeffrey Jones, Administrateur chargé de l'assistance technique, Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux
 - **Outil pour l'évaluation des performances des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE)**, Mme Sarah Kahn, Chef de Service, Service du commerce international, Organisation mondiale de la santé animale
 - **Strengthening National Food Control Systems: Guidelines to Assess Capacity Building Needs (Renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments: Lignes directrices pour l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités)**, Mme Masami T. Takeuchi, Cadre associé, Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 - Débat
- 11h.30 *Séance 2: Outils généraux d'évaluation des capacités SPS*
- **Sécurité sanitaire des produits alimentaires et plans d'action pour la protection zoosanitaire et phytosanitaire**, M. John Lamb, Spécialiste principal des agro-industries, Département de l'agriculture et du développement rural, Banque mondiale
 - **Évaluation des capacités en matière de biosécurité**, M. Sithar Dorjee, Autorité de réglementation de l'agriculture et des produits alimentaires du Bhoutan
 - **Performances, vision et stratégie**, M. Ricardo Molins, Directeur de la protection sanitaire et de l'innocuité des aliments, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
 - **Analyse coûts-avantages et planification dans le domaine SPS**, M. Michael Roberts, Secrétaire, FANDC
 - Débat
- 13 heures *Déjeuner*

15 heures

Séance 3: Approches connexes et outils présentant un intérêt

- **Commerce et évaluation sanitaire**, Mme Corinna Hawkes, Chargé de recherche, [Division](#) de la consommation alimentaire et de la nutrition, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
- **Évaluation des normes, métrologie et infrastructure de la qualité**, Mme Muge Dolun, Administrateur adjoint pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- **Évaluation des capacités en matière de biosécurité**, M. Erie Tamala, Administrateur de programme, Convention sur la diversité biologique
- Débat

16h.30

Séance 4: Quel outil pour quel objet?

Débat ouvert sur les questions soulevées, en particulier:

- Avantages des outils spécifiques par rapport aux outils génériques
- Rôle du bénéficiaire dans le choix de l'outil, l'application et l'utilisation finale, en particulier choix entre diffusion publique ou usage confidentiel interne des résultats
- Comment classer les besoins par ordre de priorité? Comment traduire les évaluations en actions – au moyen des ressources nationales ou d'une aide extérieure?
- Possibilités de collaboration et de coopération entre organisations pour la conception et l'utilisation des outils ainsi que pour la mise en commun des résultats

17h.45

Observations finales
